

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2014

Révision: 10.12.2014

1/6

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit
Nom du produit: **SOCARES 1177**
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Emploi de la substance / de la préparation
Ingrédients pour la fabrication des uréthannes
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
SOCAMONT
Les Viziers
63700 Montaigut-en-Combraille
France
Service chargé des renseignements:
Laboratoire R&D SOCAMONT
Pour toute question au sujet de cette FDS, veuillez contacter :
Laboratoire R&D SOCAMONT (+33.4.73.85.40.93)
NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE :
ORFILA: 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R40-48/20: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.



Xn; Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS07, GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Méthylendiphenyldiisocyanat, Polypropylenglykol, Copolymer

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Méthylendiphenyldiisocyanat, ethoxiliertes Propylenglycol, Copolymer

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
 Continuer à rincer.
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P405 Garder sous clef.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.










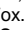






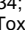




Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique: Mélanges****Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 96328-90-4	Methylendiphenyldiisocyanat, Polypropylenglykol, Copolymer	50-100%
	Xn R42/43	
	Resp. Sens. 1, H334;	
	! Skin Sens. 1, H317	
CAS: 5873-54-1 EINECS: 227-534-9	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	10-25%
	Xn R20-40-48/20;	
	Xn R42/43;	
	Xi R36/37/38	
	Carc. Cat. 3	
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2,	
	H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye	
	Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	10-25%
	Xn R20-40-48/20;	
	Xn R42/43;	
	Xi R36/37/38	
	Carc. Cat. 3	
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2,	
	H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye	
	Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 103837-45-2 Polymer	Methylendiphenyldiisocyanat, ethoxiliertes	2,5-10%
	Propylenglycol, Copolymer	
	Xn R42/43	
	Resp. Sens. 1, H334;	
	! Skin Sens. 1, H317	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours**Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Ce faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Si l'irritation persiste, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Une étude sur la décontamination de la peau exposée au TDI-MDI a démontré qu'il est important que la peau soit nettoyée très tôt après l'exposition et qu'un nettoyant à base de polyglycol ou de l'huile de maïs peut s'avérer plus efficace que l'eau et le savon. Mettre au rebut les articles qu'on ne peut décontaminer, y compris les articles de cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre.

Rincer immédiatement la peau à grande eau tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes apparaissent, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant leur réutilisation. Détruire les articles en cuir contaminés tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre.

. Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste

. Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

. Indications destinées au médecin:

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer une sensibilisation respiratoire ou des symptômes semblables à ceux de l'asthme. L'usage de bronchodilatateurs, d'expectorants et d'antitussifs peut aider. Traiter les bronchospasmes par inhalation d'un bronchodilatateur agoniste bêta-2 et par administration orale ou parentérale de corticostéroïdes.

L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. Si vous êtes sensibilisé aux diisocyanates, consulter votre médecin et mentionner aussi les autres substances irritantes respiratoires ou sensibilisantes rencontrées dans votre travail. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

. Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique.

Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Il est préférable d'utiliser des mousses

antialcool (de type A.T.C.). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Le produit réagit avec l'eau. Cette réaction peut produire de la chaleur et/ou des gaz. Cette réaction peut être violente. Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Oxydes d'azote. Isocyanates. Cyanure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone

. Conseils aux pompiers

. Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome

Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement: Si possible, contenir le produit déversé.

Absorber avec des matières telles que : Vermiculite. Terre. Sable. Argile. Ne pas utiliser des matières absorbantes telles que : poudre de ciment (note : peut générer de la chaleur). Recueillir dans des contenants ouverts appropriés et bien étiquetés. Ne pas mettre dans des contenants fermés hermétiquement.

Les contenants appropriés comprennent : Fûts métalliques. Fûts en plastique.

Emballages en carton doublés d'un sac plastique. Laver à grande eau la zone du déversement. Essayer de neutraliser par addition d'une solution décontaminante adaptée : Formulation 1 : carbonate de sodium 5 - 10%; liquide détergent 0.2 - 2%; eau pour compléter à 100%, OU Formulation 2 : solution d'ammoniaque concentrée 3 - 8%; liquide détergent 0.2 - 2%; eau pour compléter à 100%. Si de l'ammoniaque est employé, utiliser une bonne ventilation pour éviter toute exposition aux vapeurs.

Pour plus d'information, consulter la section 13, considérations relatives l'élimination .

7 Manipulation et stockage

. Manipulation:

. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

. Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. Stockage:

. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

. Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec de l'eau.

. Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. Paramètres de contrôle

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényleVME Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppmValeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

Les concentrations atmosphériques devraient être maintenues sous les limites d'exposition.

Lorsque ces concentrations risquent de dépasser les limites, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué muni d'un sorbant pour vapeurs organiques et d'un filtre contre les particules.

Dans les cas où les concentrations atmosphériques pourraient dépasser le niveau d'efficacité d'un appareil respiratoire filtrant, utiliser un appareil respiratoire à pression positive (à adduction d'air ou autonome). Pour les interventions d'urgence ou pour les situations où les concentrations atmosphériques sont inconnues, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil à adduction d'air pur à pression positive avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CEsuivant : Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

. Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Butyl caoutchouc Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Alcool polyvinylique ("PVA"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. AVERTISSEMENT : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres) : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

Porter des lunettes de sécurité. Les lunettes de sécurité doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

9 Propriétés physiques et chimiques

. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales.

. Aspect:

. Forme: Liquide

. Couleur: Selon désignation produit

. Odeur: Caractéristique

. Seuil olfactif: Non déterminé.

. Valeur du pH: Non déterminé.

. Changement d'état

. Point de fusion: Non déterminé.

. Point d'ébullition: 301°C

. Point d'éclair 211°C

. Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

. Température d'inflammation: 601°C

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

. Limites d'explosion:

Inférieure: 0,4 Vol %

Supérieure: Non déterminé.

. Pression de vapeur: Non déterminé.

. Densité: Non déterminée.

. Densité relative: Non déterminé.

. Densité de vapeur: Non déterminé.

. Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: insoluble, réagit, formation de CO₂

. Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

. Viscosité:

. Dynamique: Non déterminé.

. Cinématique: Non déterminé.

. Teneur en solvants:

. Solvants organiques: 0,0 %

. Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

. Réactivité

. Stabilité chimique

. Décomposition thermique/conditions à éviter:

Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

La montée en pression peut être rapide. Éviter l'humidité. Le produit réagit lentement avec l'eau et libère du gaz carbonique qui peut provoquer une accumulation de pression et faire éclater les contenants fermés.

Les températures élevées accélèrent cette réaction.

. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Matières incompatibles:

Éviter tous contacts avec ce qui suit : Acides. Alcools. Amines. Eau. Ammoniac. Bases. Composés métalliques. Air humide. Oxydants forts.

Les diisocyanates réagissent avec de nombreux produits et le taux de réaction augmente avec la température de même qu'avec l'accroissement des contacts; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact s'accroît par agitation ou si l'autre produit se mélange au diisocyanate. Les diisocyanates sont insolubles dans l'eau et coulent au fond, mais ils réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz carbonique et une couche de polyurée solide. La réaction avec l'eau produira du gaz carbonique et de la chaleur. Éviter le contact avec les métaux tels que : Aluminium. Zinc. Laiton. Étain. Cuivre. Métaux galvanisés. Éviter tous contacts avec des produits absorbants tels que : Absorbants organiques humides. Éviter tout contact non intentionnel avec les polyols. La réaction des polyols avec les isocyanates produit de la chaleur.

. Produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gaz sont libérés durant la décomposition.

. Indications complémentaires:

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

11 Informations toxicologiques

. Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë:

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Oral LD50 >2000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >9400 mg/kg (lapin)

. Effet primaire d'irritation:

. de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

. des yeux: Effet d'irritation.

. Sensibilisation:

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Peau.

Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée. Des études sur des animaux ont révélé qu'un contact cutané avec des isocyanates peut jouer un rôle dans la sensibilisation respiratoire.

Respiratoire

Peut provoquer une réaction allergique respiratoire. Des concentrations de MDI inférieures aux directives concernant l'exposition peuvent provoquer des réactions allergiques respiratoires chez les personnes déjà sensibilisées.

Des symptômes semblables à ceux de l'asthme peuvent comprendre la toux, une respiration difficile et une sensation de serrement à la poitrine. Parfois, les difficultés respiratoires peuvent menacer la vie.

. Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

. Toxicité par administration répétée

Chez les animaux de laboratoire, des lésions dans les tissus des voies respiratoires supérieures et des poumons ont été notées à la suite d'expositions excessives répétées aux aérosols de MDI et de MDI polymérique

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Toxicité chronique et cancérogénicité

Des tumeurs pulmonaires ont été notées chez les animaux de laboratoire exposés à des gouttelettes provenant des aérosols de MDI et de MDI polymérique (6 mg/m³) durant toute leur vie.

Les tumeurs sont apparues en même temps que l'irritation respiratoire et les lésions pulmonaires. Les limites d'exposition actuelles devraient protéger contre ces effets du MDI.

Toxicité pour le développement

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Toxicologie génétique

Les données sur la mutagénicité du MDI sont peu concluantes. Le MDI s'est montré faiblement positif dans quelques études in vitro ; d'autres études in vitro ont été négatives

Les études de mutagénicité sur les animaux ont été principalement négatives

12 Informations écologiques

. Toxicité

. Toxicité aquatique:

L'écotoxicité mesurée est celle du produit hydrolysé, généralement dans des conditions maximisant la production d'espèces solubles. Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol CL50, Ver de terre Eisenia foetida, adulte, 14 jr: > 1.000 mg/kg

. Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Comportement dans les compartiments de l'environnement:

. Potentiel de bioaccumulation

Mouvement et répartition

La diffusion dans l'environnement aquatique et terrestre devrait être limitée à cause de sa réaction avec l'eau formant majoritairement des polyuréées insolubles.

Persistance et dégradabilité

Dans l'environnement aquatique et terrestre, le produit réagit avec l'eau et forme principalement des polyuréées insolubles qui semblent stables. En se basant sur des calculs et par analogie à des diisocyanates connexes, dans l'environnement atmosphérique, le produit devrait avoir une courte demi-vie dans la troposphère.

. Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Autres indications écologiques:

. Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination**. Méthodes de traitement des déchets****. Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport**. No ONU**

. ADR, IMDG, IATA néant

. Nom d'expédition des Nations unies

. ADR, IMDG, IATA néant

. Classe(s) de danger pour le transport

. ADR, IMDG, IATA

. Classe néant

. Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA néant

. Dangers pour l'environnement:

. **Marine Pollutant:** Non

. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

. **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

. **"Règlement type" de l'ONU:** -

15 Informations réglementaires**. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en**

matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Prescriptions nationales:

. **Directives techniques air:**

. **Classe Part en %**

. **I 10-25**

. Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

. Service établissant la fiche technique: SOCAMONT

. Contact:

SOCAMONT

. Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

FR